

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 682

NOTES EXPLICATIVES

Le Règlement numéro 682 permettra à la Ville de Saint-Hyacinthe de procéder ou faire procéder aux travaux de restauration de la Porte des Anciens-Maires.

Afin de voir au paiement du coût des travaux, le Conseil est autorisé à effectuer une dépense estimée à 1 175 000 \$, somme financée au moyen d'un emprunt par voie d'émission d'obligations.

Il est à noter que le Règlement numéro 682 sera soumis à la procédure d'enregistrement conformément à l'avis public à paraître dans le journal local et sur le site Internet de la Ville à cet effet.

Les Services juridiques
Le 16 janvier 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 682 AUTORISANT DES TRAVAUX DE
RESTAURATION DE LA PORTE DES ANCIENS-MAIRES
POUR UN COÛT DE 1 175 000 \$ ET DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT DE 1 175 000 \$**

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables de procéder ou de faire procéder aux travaux de restauration de la Porte des Anciens-Maires;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 19 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil décrète ce qui suit :

1. Le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux de restauration de la Porte des Anciens-Maires.
2. Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 175 000 \$, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus pour les fins du présent règlement, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par le Service des travaux publics, en date du 16 décembre 2022, annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe I ».
3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 175 000 \$, sur une période de vingt (20) ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.
5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
6. Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.
7. Le Conseil autorise le maire, ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant, et le directeur du Service des finances, ou en son absence ou incapacité d'agir, la trésorière adjointe et cheffe de la Division comptabilité, sous réserve de l'approbation de ce règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à effectuer des emprunts temporaires pour permettre le financement provisoire du règlement.

8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 16 janvier 2023.

Le Maire,

André Beauregard

La Greffière,

Crystal Poirier

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Service des travaux publics

ESTIMATION DES COÛTS

PROJET VILLE TP12-167 Restauration de la Porte des Anciens-Maires

ESTIMATION DES COÛTS :

A) TRAVAUX :

TRAVAUX DE REATAURATION DE LA PORTE DES ANCIENS-MAIRES 973 740 \$
(selon ESTIMATION du 1er décembre 2022 de M. Beaupré jointe)

B) HONORAIRES PROFESSIONNELS

- \$

C) CONTAINGENCES

90 453 \$

(selon ESTIMATION du 1er décembre 2022 de M. Beaupré jointe)

Total avant taxes et frais de financement **1 064 193 \$**

Taxes non-récupérables 53 077 \$

Total avant financement **1 117 270 \$**

Frais de financement 57 730 \$

Total **1 175 000 \$**

FINANCEMENT DU PROJET :

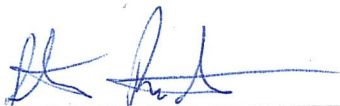
Montant financé par emprunt 765 000 \$

Montant financé par subvention patrimoniale (MRC/MCCQ) 410 000 \$

Total 1 175 000 \$

MONTANT TOTAL DU RÈGLEMENT : **1 175 000 \$**

Préparé par



Steve Robidoux
Surintendant Immeubles et espaces verts
16 décembre 2022

Beaupré Michaud et Associés Architectes
 Restauration de la Porte des Anciens Maires, Saint-Hyacinthe
 Estimation des coûts de construction (1 décembre 2022-Rev01 12 décembre 2022)

Code	Détail	Qté	Coût unitaire	Unité	Coût	Coût total	Notes
1000	Frais généraux					178 197,61 \$	
	- Frais de chantier			10%	79 554,23 \$		
	- Cautionnements			1%	7 955,42 \$		
	- Assurances			1%	7 955,42 \$		
	- Administration et profit			6%	47 732,54 \$		
	- Échafaudages et outils de levage			lot	35 000,00 \$		
2000	Démolition et aménagement de l'emplacement					17 312,00 \$	
	- Démolition dalle de béton (tour nord et sud)	2	3 100,00 \$	m ²	6 200,00 \$		S
	- Démolition des bassins des bassins	2	3 200,00 \$	m ²	6 400,00 \$		S
	- Démolition des couvertures métalliques	94,24	50,00 \$	m ²	4 712,00 \$		
3000	Béton					25 000,00 \$	
	- Nouveau socle en béton pour équipement	1	800,00 \$	lot	800,00 \$		S
	- Nouvelles dalles de béton - tour nord et sud	2	3 100,00 \$	m ²	6 200,00 \$		S
	- Réparation du mur de fondation	8	750,00 \$	un.	6 000,00 \$		S
	- Nouveaux bassins des fontaines	2	6 000,00 \$	un.	12 000,00 \$		S
4000	Maçonnerie					292 500,00 \$	
	- Démantèlement de la brique de parement	225	150,00 \$	lot	33 750,00 \$		
	- Démantèlement et/ou mainteint en placedes éléments de pierre, nettoyage	1	60 000,00 \$	lot	60 000,00 \$		
	- Remplacement de la brique parement	225	750,00 \$	m ²	168 750,00 \$		
	- Remplacement pierres des fontaines (poissons)	2	7 500,00 \$	un.	15 000,00 \$		
	- Ragréage du crépi: plafond et colombage de la passerelle et tours,	1	15 000,00 \$	lot	15 000,00 \$		
5000	Métaux					21 100,00 \$	
	- Fondation sur pieux (tour sud, 3 micro-pieux)	3	4 500,00 \$	un.	13 500,00 \$		S
	- Renfort des poutres d'acier du plancher passerelle	2	3 800,00 \$	un.	7 600,00 \$		S
6000	Charpenterie menuiserie					33 156,20 \$	
	Charpenterie						
	- Démolition des faux colombages	1	1 500,00 \$	lot	1 500,00 \$		
	- Nouveau plancher de la passerelle	1	10 000,00 \$	un.°	10 000,00 \$		S
	- Main-courante en bois	17,16	25,00 \$	m. lin.	429,00 \$		
	- Platelage en contreplaqué - tours	73,92	30,00 \$	m ²	2 217,60 \$		
	Platelage en contreplaqué - passerelle	20,32	30,00 \$	m ²	609,60 \$		
	- Renfort des éléments de bois au toit	1	3 400,00 \$	lot	3 400,00 \$		S
	Menuiserie de finition et restauration						
	- Faux colombages (passerelle)	1	5 000,00 \$	lot	5 000,00 \$		
	- Menuiseries extérieures autour des fenêtres	1	5 000,00 \$	lot	5 000,00 \$		
	- Menuiserie extérieur des tours.	1	5 000,00 \$	lot	5 000,00 \$		

Beaupré Michaud et Associés, architectes

1/3

7000	Étanchéité					64 111,60 \$
	- Nouvelle couverture métallique - tour nord	30,44	500,00 \$	m ²	15 220,00 \$	
	- Nouvelle couverture métallique - tour sud	43,48	550,00 \$	m ²	23 914,00 \$	
	- Nouvelle couverture métallique - passerelle	20,32	550,00 \$	m ²	11 176,00 \$	
	- Manutention et installation des éléments décoratifs	1	2 500,00 \$	lot	2 500,00 \$	
	- Solins métalliques des toitures (inclus)	0		m.lin	0,00 \$	
	- Membrane sous les toitures	94,24	80,00 \$	m ²	7 539,20 \$	
	- Pare-vapeur sous dalle de béton (tour nord)	10,62	20,00 \$	m ²	212,40 \$	
	- Isolation en mousse (cadres des ouvertures)	1	250,00 \$	lot	250,00 \$	
	- Scellant des portes et fenêtres	3	100,00 \$	unit	300,00 \$	
	- Scellant entre les éléments de bois et maçonnerie	1	1 000,00 \$	lot	1 000,00 \$	
	- Étanchéité au sommet des tours	2	1 000,00 \$	un.	2 000,00 \$	
8000	Portes et fenêtres					6 000,00 \$
	- Nouvelles fenêtres de bois	2	2 000,00 \$	un.	4 000,00 \$	
	- Restauration des portes en bois extérieures	1	2 000,00 \$	un.	2 000,00 \$	
9000	Finition					5 838,00 \$
	- Teinture des fenêtres en bois	2	250,00 \$	un.	500,00 \$	
	- Teinture des portes extérieures en bois	1	250,00 \$	un.	250,00 \$	
	- Nouvel enduit sur le crépi (plafond passerelle)	16,9	50,00 \$	m ²	845,00 \$	
	- Nouvel enduit sur le crépi (tour nord)	9,14	50,00 \$	m ²	457,00 \$	
	- Nouvel enduit sur le crépi (murs passerelle)	25,72	50,00 \$	m ²	1 286,00 \$	
	- Peinture des faux colombages et des poteaux	1	2 500,00 \$	lot	2 500,00 \$	
10000	Ouvrages spéciaux					5 250,00 \$
	- Échelle - tour sud	1	500,00 \$	lot	500,00 \$	
	- Réparation du mat de drapeau	1	750,00 \$	lot	750,00 \$	
	- Enlèvement réinstallation des plaques de bronze	1	4 000,00 \$	lot	4 000,00 \$	
11000	Équipements					0,00 \$
15000	Mécanique					5 500,00 \$
	- Alimentation en eau des fontaines et drains	1	5 000,00 \$	lot	5 000,00 \$	M
	- Démolition des systèmes mécaniques	1	500,00 \$	lot	500,00 \$	M
16000	Électricité					279 465,00 \$
	- Démolition des systèmes électriques	1	3 920,00 \$	lilot	3 920,00 \$	E
	- Distribution électrique principale	1	6 145,00 \$	lot	6 145,00 \$	E
	- Câblage	1	2 850,00 \$	lot	2 850,00 \$	E
	- Éclairage extérieur et mise en lumière	1	266 550,00 \$	un.	266 550,00 \$	E

31000	Excavation remblai terrassement					2 250,00 \$
	- Excavation et remblai pour structure et déplacement des pavés	15	150,00 \$	m ³	2 250,00 \$	S
32000	Aménagement extérieur					13 059,50 \$
	- Pavés de granit (réinstallation)	34,7	260,00 \$	m ²	9 022,00 \$	
	- Terrassement et surfaces végétales	153,5	25,00 \$	m ²	3 837,50 \$	
	- Protection des arbres	1	200,00 \$	lot	200,00 \$	
33000	Génie civil					25 000,00 \$
	- Excavation et remblai pour travaux de civil	1		lot	0,00 \$	
	- Bordure de béton	10		m.lin	0,00 \$	C
	- Asphalte	50		m ²	0,00 \$	C
	- Entrée d'eau	1		lot	0,00 \$	C
	- Entrée électrique	1		lot	0,00 \$	C
SOUS-TOTAL						973 739,91 \$
	Imprévus de conception		5%			48 687,00 \$
SOUS-TOTAL						1 022 426,91 \$
	Contingences d'inflation		5%			51 121,35 \$
SOUS-TOTAL						1 073 548,26 \$
	TPS		5%			53 677,41 \$
	TVQ		9,9750%			107 086,44 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION						1 234 312,11 \$
	Contingences de construction (incluant TPS et TVQ)		12%			148 117,45 \$
COÛT TOTAL DES TRAVAUX						1 382 429,56 \$

GRAND FURVIAI



Beaupré Michaud et Associés, architectes

3/3

PORTE DES ANCIENS MAIRES DE SAINT-HYACINTHE